

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS465

présenté par
Mme Pételle, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de ses déclarations »

les mots :

« des déclarations de cette personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.